



## Regularisation de sans papier

Par **solo\_diesel**, le **14/10/2012** à **20:15**

Bonjour,  
Bonjour, a toutes et a tous

je me nome Aminata jai 24 ans française et mère d une fille de 3 an née en France  
don je suis plus avec le pere .  
jai rencontrer mon copin lui qui 30 an et de nationaliste ivoirienne qui est arriver en France  
depuis 2006 ,mais sans visa sur le territoire français.  
et vue quil a ete oprere d une tumeur en 2010en france  
donc il a reçue un certificat de maladie part le professeur de l hôpital ,qui es mentionner, toute  
rupture de prise en charge sur le territoire français pourrai entraîner des conséquence sur sa  
santer  
de ce faire quil beneficie d une titre de séjour autorisant a travailler .  
mais avec sa, il as recue une interdiction ou il na pas faire de recoue depuis 2010.

lui et moi ont sais rencontrer sa fait 2 annee et je suis tomber enceinte d une fille donc il es le  
pere ,aujourd hui de 7 mois et j accouche en décembre si dieu le veux .  
il as reconnu sa grossesse la mairie ,depuis plus de 3 mois;  
ou il as recu une reconnaissance de grossesse.  
tous ce passe bien entre nous ,a tel point que mes parent l apresci  
ont ces même fiancer ,car chez les musulmans ont peux pas faire de mariage traditionnel sur  
la grossesse .  
bon ce que je ve savoir comment faire pour quil sois régulariser?  
vue qu il avais une interdiction depuis 2010 je me demande si sa va pas causer de bleme  
pour sa régularisation ?  
car maintenant ont n est en fin 2012  
mercie

et a bientôt

Par **pancras**, le **15/10/2012** à **00:44**

Bonjour Aminata,

Tu es française. Ton enfant sera donc français. Votre ami sera considéré comme parent  
d'enfant français. De ce fait, il pourra se voir délivré automatiquement une carte de séjour "vie

privée et familiale" : <http://vosdroits.service-public.fr/F2209.xhtml>.

Votre ami devra cependant apporter la preuve qu'il contribue à l'entretien et à l'éducation de son enfant.

Bon courage et j'espère pour vous que c'est un homme honnête....

Bien à vous.